

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 5 JUILLET 2023

ÉTUDES SUR LES TARIFS DES SERVICES MOBILES ET LES TARIFS DES SERVICES D'ACCÈS INTERNET FIXE

Le service Statistiques et Veille des Marchés de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) publie au mois de juin l'étude des tarifs 2023 des services mobiles et celle des tarifs des services d'accès Internet fixe. Le consommateur dispose ainsi d'une synthèse des offres de services mobiles et des offres de services d'accès Internet fixe commercialisées début 2023 et peut ainsi comparer les offres proposées sur le marché de détail luxembourgeois.

Il résulte de **l'étude des tarifs des services mobiles** que le coût mensuel des offres les moins chères se situe entre 12.70 € pour les profils de consommation 1.25 GB d'Internet mobile et près de 14.99 € pour les profils de consommation 2.5 GB et 10 GB. Le profil de consommation intensif avec 20 GB enregistre un coût mensuel de 35.25 € pour l'offre la moins chère. L'étude constate une baisse significative en 2023 de l'offre la moins chère pour le profil de consommation 10 GB avec un coût mensuel de 14.99 € (- 46.4%). En général, l'étude documente une tendance à la baisse des offres pour les profils de consommation de 10 GB et 20 GB sur base du coût médian des offres sélectionnées. De même, les offres sélectionnées offraient souvent des forfaits Internet mobile bien au dessus de la limite minimale des profils de consommation, évoluant par exemple de 10 à 15 GB et de 20 à 40 GB.

Coûts stables pour l'Internet fixe

Dans **l'étude des tarifs des services d'accès Internet fixe**, l'ILR constate que les coûts mensuels des offres les moins chères d'Internet fixe varient de 29.00 €, 39.00 € à 56.42 € selon la vitesse descendante allant de 100 Mbps, entre 100 et 1000 Mbps et finalement 1000 Mps. Ces coûts mensuels restent stables entre 2022 et 2023. Les offres regroupant Internet fixe, téléphonie fixe et télévision ont tendance à augmenter suite à des tarifs en hausse pour la télévision. Sur base des coûts médians des offres sélectionnées, l'étude constate que les offres ayant une vitesse de 1 Gbps sont devenues plus attractives avec des baisses plus généralisées.

Méthodologie définie par l'ILR

L'étude des tarifs des services mobiles ainsi que l'étude des tarifs des services d'accès d'Internet fixe ont pour objectif d'analyser les offres sur le marché de détail luxembourgeois, et de présenter les différents coûts des offres de services mobiles et de services d'accès Internet fixe, ceci en fonction des profils de consommation ou des types de service définis. À noter que la typologie de service dépend du type de services et de la vitesse descendante déclarée par les prestataires.

L'étude des tarifs des services mobiles porte sur les offres commercialisées par les cinq prestataires actifs sur le marché des services mobiles, tandis que l'étude des services d'accès d'Internet fixe porte sur les offres de

neuf prestataires ayant une couverture locale, régionale ou nationale et proposant les technologies xDSL, câble (CATV) et fibre optique.

Les résultats de ces deux études sont établis suivant la méthodologie définie par l'Institut qui consiste à déterminer les coûts mensuels de chaque offre consultée pour les différents profils de consommation ou pour chaque type de service et vitesse descendante. Ils sont publiés dans les tableaux interactifs consultables sur le site Internet de l'Institut.

Bon à savoir

- Études : <https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Rapports/Pages/default.aspx>
- Infographies : <https://web.ilr.lu/FR/ILR/Espace-presse/Infographies/Pages/default.aspx>
- Tableau de bord interactif – Services mobiles et Services d'accès Internet fixe : <https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Tableaux-de-bord-interactifs/Pages/default.aspx>

Le tableau de bord interactif repose sur les calculs des coûts mensuels des offres de services mobiles/d'accès Internet fixe collectées dans le cadre de l'étude des tarifs. Le calcul du coût mensuel des offres est présenté par profil de consommation/type de services. Le consommateur final peut consulter le coût mensuel de chacune des offres commercialisées sur le marché de détail suivant les critères de recherche sélectionnés.

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.